

LA MAUVAISE FOI ET SES CONSÉQUENCES

Jacques Sélamé



Chaque joueur de bridge l'a expérimentée à ses dépens ou bien l'a appliquée à ses adversaires ou à ses partenaires. La mauvaise foi est une des choses au monde les mieux partagées et, il n'y a pas de raison qu'elle épargne notre environnement favori.

Au bridge toutefois, la mauvaise foi trouve un terrain d'expression plus que favorable. Un de ses effets les plus spectaculaires reste l'attribution de ses mauvais coups à l'adversaire qui, comme on le sait, ne fait « jamais » une enchère normale pas plus qu'il ne joue ses cartes dans l'ordre qu'il convient.

Soyons compétitifs certes, mais préparons nos arrières !

On pourrait croire que ces dérapages se constatent dans le milieu de la haute compétition lorsque les bridgeurs raisonnent non seulement en fonction de leurs propres cartes et enchères mais aussi de celles que produit l'adversaire ou de celles qu'il est censé détenir.

Grave erreur ! On peut observer les ravages de la mauvaise foi dans les tournois de régularité à l'occasion de donnes usuelles. Voyez plutôt !

Assis en Sud, donneur et vulnérable, vous ouvrez de 1♥ la main suivante :

♠ R ♥ R D 8 7 5 ♦ R 2 ♣ D 6 5 4 3

la séquence se poursuit ainsi

Sud	Ouest	Nord	Est
1♥	1SA	Passe	2♥ *
3♣ !!!	X	fin	

L'enchère de 2♥ correspond à une sorte de Stayman indiquant quatre cartes à Pique et incitative à la manche au cas où l'intervention de 1 SA serait maximum. L'enchère de 3♣, elle, pourrait être taxée d'imprudance sinon d'impudence !

Bien entendu, le contrat de 3♣ ne s'avère pas une franche réussite pour le camp Nord-Sud. Le mort étale un peu plus qu'il n'avait promis :

♠ 9 8 7 5 3 ♥ 3 ♦ 9 8 5 4 ♣ R 8 2.

Malgré le singleton Cœur et les trois cartes à Trèfle, l'addition est lourde. Quatre levées de chute sanctionnent le contrat pour un top non partagé en Est-Ouest.

On pourrait en rester là et passer au coup suivant en espérant ne pas avoir un partenaire trop renfrogné pour le restant du tournoi. Mais non ! C'est à cet instant que la « fée » mauvaise foi entre en jeu. Sud commence par contester les levées de chute. Soit ! Il faut refaire le coup. L'énervement n'y fait rien et le compte des levées est impitoyable ! Dans l'agacement, Sud omet de constater que Ouest a fourni une seconde fois à Cœur après avoir réalisé son As. Et voilà l'argument massue destiné à foudroyer l'adversaire : « Quoi ! s'exclame Sud à l'adresse d'Ouest ? Vous êtes intervenu à 1SA avec un singleton à Cœur ? ». Ouest, qui savourait son top, met un peu de temps à comprendre ce qui se passe d'autant plus qu'il avait une intervention tout à fait ordinaire :

♠ D V 6 ♥ A 6 ♦ A V 9 3 ♣ A 10 7 2.

Puis soudain tout s'éclaire : s'il avait eu l'As de Cœur sec, cela aurait, aux yeux de Sud, justifié l'enchère grotesque de 3♣. En fulminant contre la faiblesse de ces joueurs qui nomment les SA avec un singleton, Sud aurait pu absoudre sa sottise.

Est-ce alors une pure perversion qui a conduit Ouest à répondre à Sud en étalant ostensiblement sa main : « non, non, mon As de Cœur était second ! » Peut-être. La personne qui était en Ouest se montrait urbaine et conciliante afin sans doute de faire provision de mauvaise foi pour une autre occasion ? Allez savoir !

On n'en croit pas ses oreilles !

D'un air dépité, le monsieur narrait à son interlocuteur une donne qui avait été l'objet d'un arbitrage défavorable à sa paire lors du tournoi mixte. Il semblait dubitatif quant à la décision prise à son encontre tout en affirmant : « même si je ne connais rien à l'arbitrage.... » L'auditeur sentit alors ses cheveux se dresser sur sa tête. Le plaignant n'était autre que Jacques Dorfmann dont la notoriété en tant que juge arbitre de tennis est connue de tous ! S'agissait-il d'un aveu (qui serait alors bien tardif) ? Ou bien d'une de ces boutades dont son esprit caustique est friand ? Laissons nos lecteurs en juger !

J.S.